

Communiqué de presse

Fléau des livraisons par drones

Service Correctionnel Canada n'en fait pas assez

(Donnacona, 13 juin 2021) Service Correctionnel Canada doit poursuivre ses efforts, jusqu'ici incomplets, dans la lutte contre les livraisons de colis par drones, dans les pénitenciers. C'est le message lancé ce matin à Donnacona par le Syndicat des agents correctionnels du Canada (UCCO-SACC-CSN), qui a procédé à une simulation de livraison par drone, représentant le plus fidèlement possible ce genre d'opération.

Nouveaux radars

Après des années de demandes répétées, Service Correctionnel Canada (SCC) procédera dans les prochains mois à l'installation de radars perfectionnés, voués à la détection de drones. « Ces radars vont permettre une détection plus efficace des drones survolant les pénitenciers, ce qui est un pas dans la bonne direction », précise Frédérick Lebeau, président de la région du Québec pour UCCO-SACC-CSN. Malheureusement, SCC prévoit n'installer que cinq radars sur un total de 49 établissements carcéraux à travers le pays. L'établissement Donnacona est le seul pénitencier au Québec où un radar sera installé.

Interception

De plus, ces nouveaux radars ne permettront de résoudre qu'une seule partie du problème ; celui de la détection. « Une fois le drone détecté, comment pourrions-nous mettre la main sur le colis avant que les détenu-es le fassent ? » questionne M. Lebeau. En effet, l'étape d'interception est essentielle si on souhaite empêcher que le contenu des colis pénètre dans les pénitenciers. « Pour l'instant, SCC se traîne les pieds : il y a des discussions préliminaires sur la sécurisation des fenêtres des cellules et l'installation possible de toits sur les cours intérieures, mais rien de concret. S'il n'y a pas d'efforts mis sur l'étape d'interception, les radars ne serviront pas à grand-chose ».

Saisie

Les agents correctionnels exigent aussi l'installation rapide de scanners corporels à l'intérieur de l'ensemble des pénitenciers. « Une fois que les détenu-es ont en leur possession les objets illicites, ils les cachent où ils peuvent. Le scanner corporel nous permettra de saisir ces objets ». La Loi C-83, adoptée aux Communes en 2019, prévoit l'installation de ces scanners. Malheureusement, deux ans plus tard, rien n'est finalisé. On prévoit pour l'instant installer deux scanners, des projets-pilote, en Ontario et en Alberta. « Ce qui nous inquiète, c'est que les détenu-es là-bas auront le choix de passer au détecteur ou non. Nous attendons avec impatience le règlement qui viendra encadrer l'application de la loi. La détection devra absolument être obligatoire, sinon quelle sera l'utilité réelle de ce genre d'outil technologique ? »

Fléau

La livraison par drones, particulièrement intense au pénitencier de Donnacona, s'est accélérée au cours des dernières années. « On trouve de tout ; de la drogue, des armes, des téléphones cellulaires, du tabac, etc. Tout ça vaut une fortune à l'intérieur ». Les drogues et les armes font des ravages auprès des détenu-es et engendrent des flambées de violence entre eux et envers les agents correctionnels. « Les cellulaires servent à communiquer à l'extérieur et à organiser les livraisons et le tabac a souvent pour effet d'endetter les détenu-es, ce qui a des répercussions néfastes ». Au cours des derniers mois, malgré l'interdiction de visites et le couvre-feu, les agents correctionnels de Donnacona ont réussi à intercepter en moyenne deux colis par semaine. « Ça, c'est ce qu'on voit. Il y a toutes les livraisons qui nous échappent ». Uniquement pour le mois de mai 2021 à Donnacona, huit saisies de drogue, cinq saisies d'armes, deux saisies d'alcool, quatre saisies de tabac et quatre saisies de cellulaire ont été faites. « 75 % de ce matériel est entré par drones », conclut Frédérick Lebeau.

Source : Le Syndicat des agents correctionnels du Canada (UCCO-SACC-CSN)

Renseignements : Noémi Desrochers - noemi.desrochers@csn.gc.ca Cell: 514 216-1825